

Kannadig an Erge-Vras

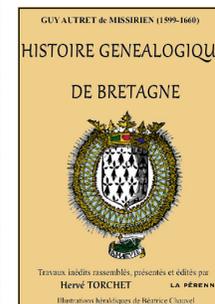
[Chroniques de GrandTerrier.bzh]



Histoire et mémoires d'une commune de Basse-Bretagne, Ergué-Gabéric, en pays glazik ~
Memorioù ar re gozh hag istor ar barrez an Erge-vras, e bro c'hlazig, e Breizh-Izel

Niver - Numéro 48 / A viz Genver - Janvier 2020

Ces vœux en latin
en hommage à un
historien gabéricois
qui était aussi un
grand latiniste ca-
pable de composer
l'éloge de Julien Fu-
ric qu'il signe
« *Nobilis Guido
Autret, eques tor-
quatus, dominus de
Missirien, et de Le-
sergue* ».



BLOAVEZH MAT 2020

Succensa sacris crepitet bene laurea flammis,
omine quo felix et sacer annus erit !

Que le pétilllement favorable du laurier
dans la flamme sacrée nous annonce
une année heureuse et protégée des dieux !

L'Élégie V (livre II) de Tibulle



« A ma vie, comme j'ay dit »
(ordre de chevalerie de l'Hermine)

Histoire, Généalogie, Mémoires et Patrimoine

Une nouvelle année s'annonce, et la publication trimestrielle du bulletin avec les derniers articles publiés se poursuit.

Pour commencer, un premier article qui concilie Histoire, Généalogie et Bretagne au travers de l'édition d'un « *dessein et project* » gabérisois du 17^e siècle.

Ensuite deux évocations de la période médiévale via la dime épiscopale et les aveux de succession à Kerfors, la 4^e chronique portant sur la vente de Kernaou en bien national à la Révolution.

Les deux sujets suivants sont datés du XIX^e siècle, plus exactement de l'année 1867, l'un adressé à Napoléon III suite à un attentat raté, l'autre pour la création de la 1^{ère} école des filles.

Ensuite le XX^e siècle avec deux histoires de classes : les premières classes mixtes de niveaux à l'école publique de Lestonan en 1933 et la photo de classe d'âge de l'année 1958 de celles et ceux nés en 1958.

Pour cette photo un appel à la Mémoire des anciens est lancé : qui se souvient de cette rencontre festive où chacun portait un joli chapeau et certaines une écharpe de miss ?

Et pour finir le Patrimoine est à l'honneur dans ce bulletin : les cloches historiques de Kerdévot qui sonnent encore aujourd'hui les jours de pardon, et les vitraux du XVI^e siècle dans l'église paroissiale Saint-Guinal.

ET, BIEN SUR, NOS MEILLEURS VOEUX QUI SOIENT POUR L'ANNEE 2020 : « Succensa Sacris Crepitet Bene Laurea Flammis, Omine Quo Felix Et Sacer Annus Erit ! »

(cf. source et traduction en 1^{ère} de couverture)



Table des matières

L'Histoire Généalogique de Bretagne de Guy Autret et d'Hervé Torchet, « <i>Istor al lign e Vreizh</i> »	1
Les levées de dîmes médiévales par le Seigneur Evêque de Quimper, « <i>Tailhoù kozh an Eskop</i> »	3
Transcription d'aveux de succession des sieurs de Kerfors en 1498-93, « <i>Tudchentil deus Kerfors</i> »	6
La propriété et manoir de Kernaou vendus en bien national en 1794-95, « <i>Diouzh ar c'hresk</i> »	10
La lettre du Conseil municipal à Napoléon III suite à l'attentat de 1867, « <i>Gwall-daol mank</i> »	13
La toute première école communale de filles au bourg en septembre 1867, « <i>Skol ar merc'hed</i> »	15
Première mixité scolaire à l'école primaire publique de Lestonan en 1933, « <i>Kemmesk ar vugale</i> »	17
La photo-souvenir de la classe d'âge d'hommes et de femmes de l'année 1958, « <i>Kaout soñj</i> »	19
La Feldkommandantur autorise la fête des prisonniers français en 1941, « <i>Fest evit prizonerion</i> »	21
Deux cloches multiséculaires de 1704 et 1803 à la chapelle de Kerdévot, « <i>Diou c'hloc'h gozh</i> »	23
Les deux vitraux de 1516 par Olivier Le Sodec dans l'église Saint-Guinal, « <i>Gwerenn-vestrou</i> »	26
La scène de la Nativité sur la maîtresse-vitre de l'église paroissiale, « <i>Ginivelezh an Nedeleg</i> »	28

Les parties supérieures sont très différentes. À Guengat ce sont des murailles crénelées et des éléments sculptés de l'architecture d'un palais. À Ergué-Gabéric on devine la forme d'une bannière, des décors armoriés, et de part et d'autre une colombe et un animal ailé qui ressemble à une hermine passante. Dans la partie inférieure ce sont des formes arrondies comme des hauts de colonnes d'église ou des cornes enroulées d'animaux.

Comme l'a noté Roger Barrié dans sa thèse, la technique de « *sertissage en chef d'œuvre* » est timidement employée dans la scène de la Nativité de St-Guinal, par le maître-vitrier. Il s'agit d'incrustation de verres, souvent ronds, tenu par un plomb, à l'intérieur d'un autre verre plus grand et de couleur différente.

Ce travail, extrêmement délicat, permettait au compagnon d'obtenir sa maîtrise, d'où le nom de « *chef d'œuvre* », ceci pour affiner certains éléments de décor.

Les sources et références

A. Corpus Vitraerum de Gatouillat et Hérold

Nativité (l'Enfant restauré au début du XVII^e s. - grisaille et jaune d'argent -, le reste bien conservé)

B. Thèse de Roger Barrié

ERGUE-GABERIC. *Eglise Saint-Guinal*, pp 14-22. BAIE 0 - VIE DU CHRIST. Scène a1. Nativité.

Autour du berceau d'osier, la Vierge en prière et saint Joseph dans l'attitude de l'émerveillement

se détachent devant une masure ruinée, couverte de chaume ; on ne voit que les têtes de l'âne et du bœuf. L'étoile se détache sur un fond rouge damassé.

Même carton à Guengat en a3

III LA TECHNIQUE

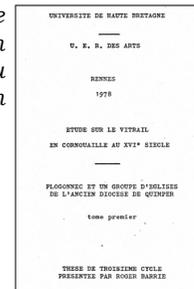
b. La mise en œuvre, p. 84

Le problème est identique pour les inscriptions montées en chefs-d'œuvre : alors que la vitre de Locronan en montre plusieurs exemples, alors que dans le saint Adrien de la baie 110 au transept nord de Quimper les incrustations se mêlent aux gravures, le procédé est soit réservé aux armoiries, soit timidement employé dans la Nativité d'Ergué-Gabéric. C'est donc tout à l'honneur que notre atelier, celui probablement d'Olivier Le Sodec qui n'a pas le génie de Le Prince pour transcender la technique, de s'en tenir presque uniquement aux seules ressources du métier pictural.

C. Etude de Jean-Yves Cordier

Les vitraux anciens de l'église d'Ergué-Gabéric (29).

Même carton à Guengat : mêmes couleurs des vêtements et du fond, même étoile (gravée à Guengat), et jusqu'au bouton identique à l'encolure du manteau de la Vierge.



Inscription du millésime 1516 « Ceste vitre fut fecte / (en) lan mil Vcc XVI et / (es-)et pour lors fabric/ue-- jeh--al---»



Scène de Nativité sur la maitresse-vitre de St-Guinal

Ginivelezh an Nedeleg

gauche, extraite du blog de Jean-Yves Cordier) est très instructive pour la lisibilité car le carton central des deux vitraux est identique :

✚ les personnages de Joseph et Marie (on y voit bien l'emplacement des mains, et à noter ce même bouton à l'encolure du manteau maternel),

✚ entre les parents, les têtes de l'âne et du bœuf (plus facilement repérables par rapport au vitrail de St-Guinal).

✚ le nouveau-né dans un panier en osier garni de paille (en largeur, suite à restauration à St-Fiacre, et non en position haute).

D'où le croquis reconstitutif placé en médaillon sur l'image en quatrième de couverture.

La croix des mages est visible sur les deux vitraux au-dessus de la tête de Joseph, stylisée sur un fond rouge damassé (décor régulier et répétitif d'inspiration orientale) à Ergué-Gabéric et gravé à Guengat. En arrière plan se détache le mur d'une étable au toit de chaume, ce dernier étant conservé en grisaille et jaune d'argent à St-Guinal.



Le vitrail de la Passion du Christ d'Ergué-Gabéric, sans doute réalisé par Olivier Le Sodec en 1516, démarre sur la 1ère lancette en registre inférieur par une scène de la Nativité assez bien conservée.

Les éléments de l'article sont basés sur l'inventaire « Corpus Vitrearum, les vitraux de Bretagne » de Françoise Gatouillat et Michel Hérold, la thèse de Roger Barrié « Etude sur le vitrail en Cornouaille au 16e siècle, Plogonnec et un groupe d'églises de l'ancien diocèse de Quimper » (1978), et sur l'étude de Jean-Yves Cordier sur les verrières des peintres vitriers Le Sodec sur son site Internet de la vieb-aile.com.

Une iconographie de Noël

La scène de la Nativité est la toute première de la maitresse-vitre de l'église paroissiale, consacrée à la Vie du Christ : la Vierge Marie et Joseph sont de part et d'autre du berceau en osier de l'Enfant Jésus ; au-dessus de la tête de saint Joseph brille l'étoile des Mages, un âne et un bœuf assistent à la séance de prière et adoration.

La comparaison avec la scène de la Nativité sur la baie 1 du chevet de l'église St-Fiacre de Guengat (photo ci-contre à

Déc. 2019
Articles :
« La Nativité de la maitresse-vitre de l'église Saint-Guinal »
« GATOULLAT et HÉROLD - Corpus Vitrearum, les vitraux de Bretagne »
« BARRIÉ Roger - Etude sur le vitrail en Cornouaille au 16e siècle »
Espaces Biblio Patrimoine
Billet du 22.12.2019



L'Histoire Généalogique de Bretagne d'Autret & Torchet

Istor al lign e Vreizh

L'historien et paléographe Hervé Torchet a publié un ouvrage majeur de 481 pages, projet initié il y a presque 400 ans par Guy Autret : « Histoire Généalogique de Bretagne - Guy Autret de Missirien (1599-1660) » aux éditions de La Pérenne.

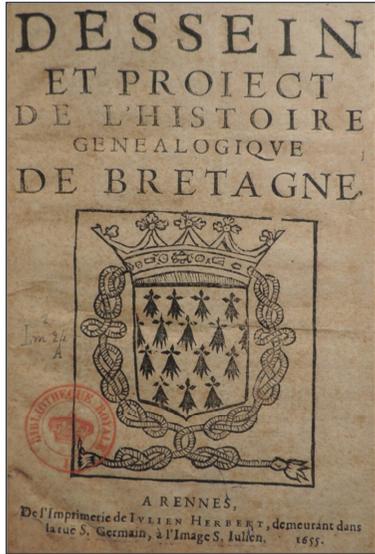
Le projet in-4 au 16^e siècle

Fin 1641, Guy Autret écrit à son correspondant Pierre d'Hozier : « Ce jour de Nouel. Ayant fait reimprimer mes petis projets d'histoere, pour les distribuer à nos amys, jé voulu vous en envoyer un couple ». Il s'agit là de l'édition de 15 pages datée de 1642 (MDCXXXII), laquelle est conservée à la Bibliothèque Nationale de France, les premiers fascicules de 1640 ayant disparu.

Dans l'avertissement il présente ainsi son « Dessein et project » : « AMY LECTEUR, Je vous faits voir dans ce petit Crayon le dessein d'un grand paisage, et en une feuille le project de plusieurs Volumes : Ouvrage à la vérité pénible et hardy ! Mais néanmoins que j'espère dans peu de mois rendre accomply et en sa dernière perfection. »

Et il ajoute : « Entre toutes les estudes, j'ay heureusement fait eslection de celle de l'Histoire,

comme la plus convenable à ma profession & à mes inclinations ; j'ay crû que la recherche des Antiquitez estoit incomparablement plus utile que celle des Tulipes & des Peintures, qui me flatent & ne contentent que les yeux & les sens, au lieu que l'Histoire est un solide aliment de l'esprit qui entretient & delecte si agreablement ceux qui l'ont une fois savourée, qu'ils s'y attachent apres par delices, avec des affections & des ravissements incroyables. »



L'édition suivante conservée également à la BnF, datée de 1655, est plus complète que celle de 1640-42 avec 22 pages et les éléments comparatifs suivants :

✚ Les deux éditions ont le même format in-4 et sont imprimées à Rennes par Julien Herbert.

✚ La couverture de 1655 inclut le blason de l'ordre de chevalerie de l'Hermine fondé en 1381 par le duc de Bretagne Jean IV.

✚ Les deux fascicules sont découpés en 26 (en 1642) ou 24

Janvier 2020
Articles :
« TORCHET Hervé - Histoire Généalogique de Bretagne de Guy Autret »
« AUTRET Guy - Dessein et project de l'histoire généalogique de Bretagne »
Espace Biblio
Billet du 04.01.2020

Sur la 1ère de couverture de l'édition de 1655, Guy Autret a fait mettre cet écu de Bretagne entouré du collier de l'Ordre de chevalerie de l'Hermine, un blason qui sera en couvertures de l'Histoire de Bretagne de Dom Lobineau en 1707 et de l'Histoire Civile et Ecclésiastique de Dom Morice en 1750.



Livres (1655), les Livres I à 10 étant consacrés aux généalogies des rois, comtes, ducs, princes et gouverneurs de Bretagne.

✚ Dans l'édition de 1642 les Livres 11 à 26 sont catégorisés par origines géographiques et rangs de noblesse. En 1655 le Livre 11 est réservé à la noblesse Ecclésiastique et les suivants sont alphabétiques.

✚ Dans l'avertissement de l'édition de 1655, Guy Autret s'explique sur ses choix : « *Par mes premiers projets imprimez l'an 1640, j'avois proposé d'écrire les Généalogies des plus grandes et principales maisons, selon l'ancien ordre des Barons et Banerets ; mais sachant qu'ils ne conviennent pas encore de leurs rangs après tant de siècles, j'ay pris résolution de suivre l'ordre de l'alphabet pour éviter tout blame et jalousie.* ».



La concrétisation au 21^e siècle

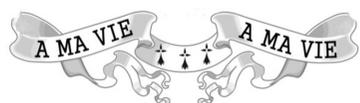
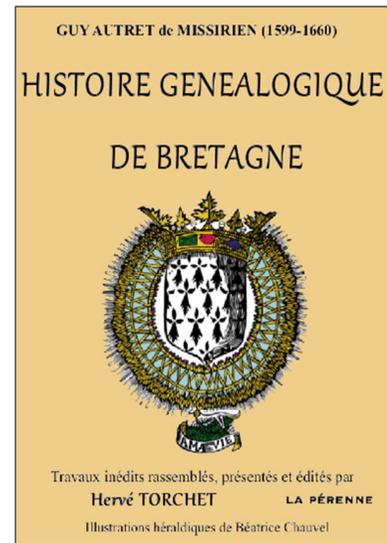
En 2019 Hervé Torché a repris ce dernier plan de 1655 de Guy Autret dans une « *Histoire Généalogique de Bretagne* » pour en faire un ouvrage majeur de 481 pages, en rassemblant tous les manuscrits et travaux du 17^e siècle, et en les illustrant des armoiries de toutes les familles nobles recensées, les blasons colorés étant conçus par Béatrice Chauvel.

Dans son introduction Hervé Torché présente son "mentor" historien comme suit : « *Guy Autret de Missirien est l'homme-clef de l'historiographie de l'Ancien Régime. Non pas seulement celui de la Bretagne, mais son influence s'est étendue sur toute la méthode historique*



du dernier siècle de la monarchie française. Sa marque s'est imprimée dans toute la production d'Histoire de cette période ultime. »

Et il ajoute en page 9 : « *Douze ans après 1655, en 1667, Missirien est déjà mort. Son Histoire Généalogique a péri avec lui et demeure dans les limbes. Mais l'un de ses confrères, Guy Le Borgne, publie le premier Armorial de Bretagne. Le premier ? Pas tout à fait. En 1738, le Parisien Pierre d'Hozier a conclu l'Histoire de Bretagne de Pierre Le Baud (dont il donnait la toute première édition) par un bref armorial de 250 écussons qui est de fait le premier armorial de Bretagne. À cette occasion, Missirien fit observer à son ami d'Hozier qu'il possédait au moins 650 autres armoiries de lignages bretons (sous-entendu : "et toc !").* »

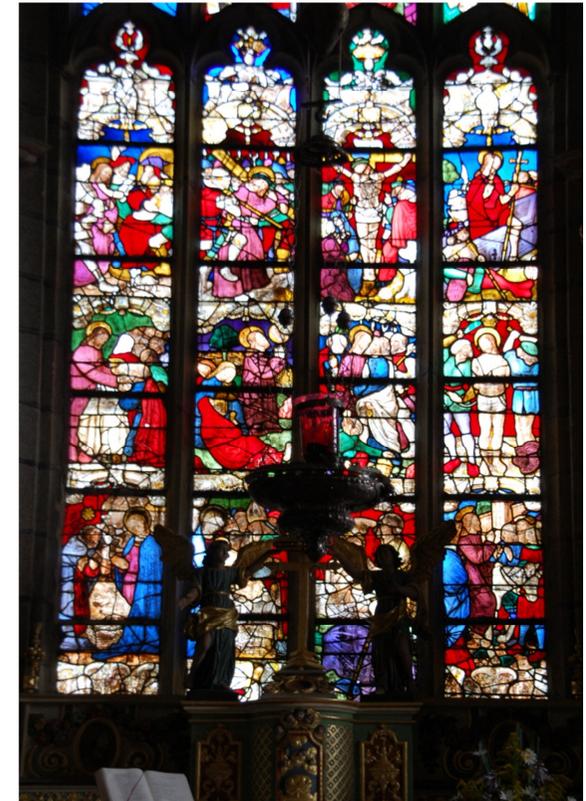


vitre, car elle est aussi ancienne et très probablement livrée aussi à la fondation de l'église St-Guinal dans les années 1515-1517.



En effet, mise par Roger Barrié dans sa thèse, elle représente le couple de donateurs nobles d'Ergué-Gabéric, François Liziart et Marguerite de Lanros. Ces derniers résidaient dans leur petit manoir de Kergonan entre 1481 et 1540.

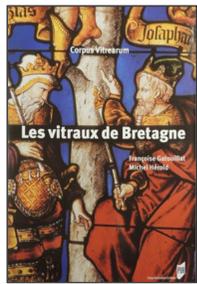
Quant au peintre verrier présumé du 16^e siècle, Jean-Pierre Le Bihan, intervenu sur place pour l'entretien de la maîtresse-vitre de St-Guinal, confirme les rapprochements thématiques des cartons de verrières étudiées, et ajoute qu'il constate aussi, même pour les vitraux non signés, une fréquence importante d'inscriptions similaires indéchiffrables avec des groupes de 3 lettres, marquées à Ergué-Gabéric par une double combinaison SVOE (SVO ET VOE).



La généalogie des Sodec se transmettant leur atelier familial de Quimper est tenue, mais on note au moins deux prénoms : Olivier et Laurent. Roger Barrié avance l'hypothèse qu'Olivier a été le maître d'oeuvre des premières Vie du Christ, dont celle de St-Guinal, et que l'Arbre de Jessé de Kerfeunteun est une réalisation collective d'Olivier et Laurent, ce dernier répliquant ensuite le style Renaissance. Il mentionne aussi un Gilles Le Sodec pour un vitrail destiné à Brasparts. Et pour les décennies précédentes au 15^e siècle, il signale un Sodec exerçant à Nantes, ville qui pourrait être la provenance familiale des vitriers quimpérois.

Ci-dessous : Entrée à Jérusalem





Les deux vitraux d'Olivier Le Sodec à St-Guinal en 1516

Gwerenn-vestroù

Où il est question de deux vitraux bien conservés depuis leur élévation dans l'église paroissiale d'Ergué-Gabéric en 1515-1517.

Les éléments de l'article sont basés sur l'inventaire « *Corpus Vitrearum, les vitraux de Bretagne* » de Françoise Gatouillat et Michel Hérold, la thèse de Roger Barrié « *Etude sur le vitrail en Cornouaille au 16e siècle, Plogonnec et un groupe d'églises de l'ancien diocèse de Quimper* » (1978), l'étude de Jean-Yves Cordier sur les verrières des peintres vitriers Le Sodec en basse-Bretagne sur son site Internet www.lavieb-aile.com, et enfin sur l'article « *Une famille de peintres vitriers cornouaillais du XVIe siècle* » de Jean-Pierre Le Bihan sur son blog Internet.

Résumé du Corpus Vitrarum

Cet inventaire des vitraux de Bretagne, publié en 2005, s'inscrit dans la série du Corpus Vitrearum France, autrement dit le « *recensement des vitraux de la France* ».

Pour ce qui concerne Ergué-Gabéric et son église paroissiale (Kerdévot est décrit aussi dans le Corpus), on notera ces points :

✚ Dans l'église Saint-Guinal, la maîtresse-vitre et la verrière côté

sud conservent en grande partie leurs vitraux d'origine et n'ont été que très peu restaurés.

✚ Toutes deux seraient datées du début du 16e siècle, comme l'atteste un fragment d'inscription sur la grande verrière qui serait précisément datée de 1516, « *ou 1517, si le dernier caractère est caché par un plomb* ».

✚ Du fait des similitudes avec les verrières de Penmarc'h, Plogonnec, Guengat, Tréméoc, les vitraux de St-Guinal seraient l'oeuvre d'un atelier actif de Quimper, à savoir sans doute celui des peintres vitriers Laurent et Olivier Le Sodec.

L'atelier du peintre vitrier

L'authenticité des deux anciennes verrières de l'église paroissiale d'Ergué-Gabéric est due à leur ancienneté, du début du XVIe siècle, et de la préservation de la majeure partie des ajours d'origine. Ces deux vitraux font partie de la rétrospective de Jean-Yves Cordier des 16 œuvres attribuées ou attribuables aux peintres vitriers cornouaillais Le Sodec.

L'analyse technique et description picturale de ces vitraux sur les thèmes de la Vie du Christ, de la Vierge ou d'Arbre de Jessé ont fait l'objet en 1978 d'une thèse très étayée par Roger Barrié.

Ces travaux ont été résumés et complétés en 2005 dans l'inventaire « *Corpus Vitrearum* » des Vitraux de Bretagne de Françoise Gatouillat et Michel Hérold qui notent, pour l'église paroissiale d'Ergué-Gabéric, qu'il faudrait aussi inclure la petite verrière placée au sud de la maîtresse-

La levée des dîmes épiscopales à la fin du 15^e siècle

Tailhoù kozh an Eskop

Comptes du temporel et de la dîme¹ ecclésiastique levée à Ergué-Gabéric, une des paroisses directement dépendantes du Seigneur évêque de Cornouaille pour les années 1464-1471.

D'après des documents inédits conservés aux Archives Départementales du Finistère (1 G 372 et 1 G 373) pour l'année 1464 d'une part et 1465-1471 d'autre part. Et également sur la base des conclusions de l'étude « *Les dîmes d'après le temporel de l'évêché de Quimper à la fin du Moyen Age* » d'André Lévy parue dans le bulletin de 1973 de la Société Archéologique du Finistère.

Étude sur la dîme quimpéroise

André Lévy a produit cette étude de 10 pages pour les 9 paroisses citées dans les quelques 100 fol-

¹ Dîme, dixme, s.f. : impôt sur les récoltes, de fraction variable, parfois le dixième, devant revenir au Clergé, prélevé pour l'entretien des prêtres et des bâtiments et les œuvres d'assistance. Son taux, théoriquement d'1/10ème, est généralement inférieur ; il est fréquemment proche d'1/30ème dans notre région (source : glossaire des cahiers de doléances AD29), ou d'1/15ème ("à la quinzième gerbe") lorsque le prélèvement est dû aux Régaires de Quimper. La dîme ne doit pas être confondue avec le Dixième et les Décimes.

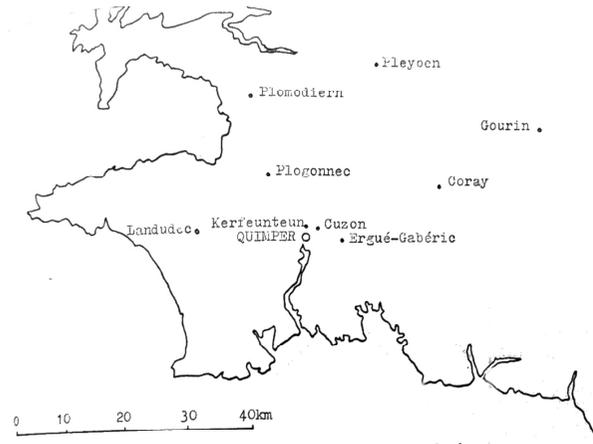


Fig. 1. — Paroisses dont l'évêque de Quimper était grand décimateur (1464-1471)

lios des deux registres du temporel de l'évêché, à savoir Plogonnec, Cuzon, Ergué-Gabéric, Plomodiern, Kerfeunteun (Laududy), Landudec, Coray, Gourin et Pleyben qui font l'objet d'un de levées de dîmes de la part du seigneur évêque de Quimper.

La dîme est un impôt en nature versé aux autorités ecclésiastiques locales sur toutes les récoltes roturières. Elle est normalement perçue annuellement par le curé de la paroisse pour ses dépenses, sauf les exceptions où elle est collectée par l'évêque (lequel est sensé lui rétrocéder une « *portion congrue* »).

Pour Ergué-Gabéric on notera les éléments suivants :

✚ « À Plogonnec, Landudec, Plomodiern et Gourin, les dîmes étaient dues en froment : à Cuzon, Ergué-Gabéric, Pleyben, Coray, partie en froment, partie en seigle. »

✚ « Affermer la même dîme pendant 5 ans consécutifs ou non



Déc. 2019

Articles :

« LÉVY André - Les dîmes d'après le temporel de Quimper »

« 1464-1471 - Dixmes et comptes du temporel de l'évêché de Cornouaille »

Espaces Biblio & Archives

Billet du 01.12.2019

Déc. 2019

Articles :

« Les deux verrières authentiques de St-Guinal de 1515-17 et l'atelier Le Sodec »

« GATOUILLAT et HÉROLD - Corpus Vitrearum, les vitraux de Bretagne »

« BARRIÉ Roger - Etude sur le vitrail en Cornouaille au 16e siècle »

Espaces Biblio Patri-moine

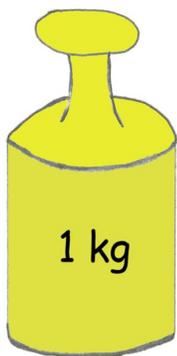
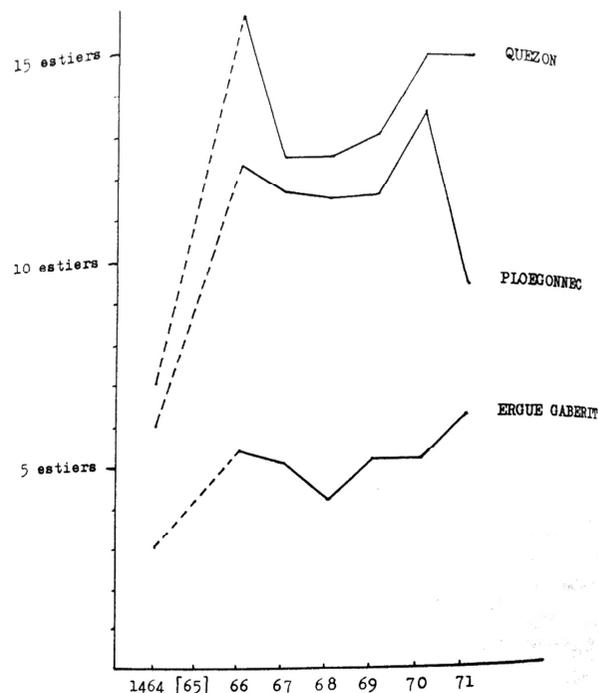
Billet du 15.12.2019

Mesure de matières sèches



paraît tout à fait exceptionnel : c'est le cas de Jehan Le Daurec, de 1464 à 1469 à Treff Mael en Coray et de Jehan Pappé en Ergué-Gabéric.²

« Deux unités sont utilisées dans les actes : une unité écrite en abrégé R, sans doute la renée² ; une autre, l'estier, peut-être le setier³. »



² Renée, s.f. : mesure de matière sèche ; se rencontre encore au 18^e siècle dans des textes de Bretagne, s'est conservé dans le Finistère avec le sens de mesure pour les blés : renée dont le vingt et quatre font le tonneau (1732, Baronie du Pont, Arch. Finist.). Source : Dict. Godefroy 1880.

³ Sétier, s./m., sestiere, sextiere, s.f. : mesure de capacité pour les grains et les matières sèches variant entre 150 et 300 litres environ (TLFi). Mesure pour les grains, 1292: Sept sextiere que blé que aevine (Dict Godefroy).

« Sur Plogonnec, soulignons le minimum de 1471 et le maximum de 1470, année de baisse des fermages en général. Ergué-Gabéric est surtout intéressante par un minimum en 1468, cas unique. »

Un registre historique

En 1682, un document décrivant les dépendances gabéricaises dépendant du seigneur évêque de Quimper précise encore : « Luy est aussi deu sur toutes les terres ensemencées en ladite paroisse la dixme à la dixiesme gerbe ». En 1464 c'est déjà le cas, l'évêque est le grand décimateur qui collecte cet impôt à la place du curé desservant, car il est le propriétaire noble de nombreuses terres et fermes pour lesquelles il touche des rentes et droits seigneuriaux.

Les comptes du temporel de 1464 et 1466-71 (l'année 1465 est manquante), confirmant la décimation sont difficiles déchiffrables du fait de leur calligraphie médiévale et des abréviations comptables. Nous les avons reproduits in-extenso ci-dessous, car il est très probable qu'ils contiennent des informations inédites non encore transcrites et analysées.

Nous avons isolé ci-dessous les passages sur les levées de la dime gabéricoise, dont le texte est presque identique d'année en année : « La dixme de Ergué caber fermé à Jehan Pappé : 5 setiers » (1469).

Pour organiser la perception, l'évêque délègue ses pouvoirs à un fermier qui se rémunère sur les levées. Ces dernières se font directement dans les champs

BMS (Baptêmes, Mariages, Sépultures), seules ses œuvres de « maître saintier » (synonyme de fondeur) sont connues. Il exerce principalement en région quimpéroise, car en 1702 il livre une cloche pour Briec ; en 1706, une cloche pour Plogonnec ; en 1708, la cloche « Le Sébastien » de Saint-Mathieu de Quimper. Et avec son collègue Thomas Le Soueff, François Le Moine livre en 1701 la cloche nommée « Corentin » de la cathédrale de Quimper : cf extrait du registre ci-dessous.

« Ce jour de mercredi, 25 may 1701, la cloche nommée Corentin, fut solennellement bénite par Mgr. l'illme et Révme évesque, François de Coetlogon, accompagné et assisté de tous les messieurs du chapitre, en la chapelle de la Madeleine, en l'église de St Corentin, et pour la nommer conjointement avec luy, mondit seigr. évêque, a choisy madame Janne du Louet, dame douarière, présidente de Guilly. Ladite cloche, fondue par les sieurs Cloëf et Le Moine, fondeurs du roy à Brest, s'est trouvée pezer 3.901 l. ; et ont eu lesdits fondeurs, pour l'oeuvre de main, la somme de 800 l. et 15 sols par livre, pour les 225 livres d'augmentation de métal. — Signé : A. F. de Coetlogon, grand archidiacre ; Jan de Kermellec, archidiacre de Poher ; Jean Callier ; Anne Bernard Pinon » (Déal du chapitre de 1696-1707, f° 64).

Il réalise également une cloche pour Plogonnec en 1733 avec Etienne Lemoine (1705-1771) de Quimper, lequel n'est pas son fils, mais peut-être son neveu²⁹ :

²⁹ Mariage 15/02/1734 - Quimper de LE MOINE Etienne (majeur), fils de

le père d'Etienne, Julien, était-il un frère de François ?

Peut-être seraient-ils venus tous deux de Normandie ce qui explique leurs absences respectives dans les registres BMS finistériens.

La cloche nantaise de Lambert

La deuxième cloche de Kerdévet, fondue en 1803, soit 99 ans après celle de François Le Moine, est suspendue du côté nord du clocher, et fait 76 cm de diamètre, avec cette double inscription gravée :

"Dédiée à Saint Jean l'Evangeliste, Mr A.L. DUMOULIN, Recteur d'Ergué-Gabéric. GEROME CREDOU, fabrique de Kerdévet" "LAMBERT m'a faite à Nantes l'an 1803"

La cloche a été livrée après la période troublée de la Révolution, sous les hospices du recteur Alain Dumoulin de retour de son exil en Bohême, et du fabricant Jérôme Crédou. L'événement, à savoir par exemple le remplacement d'une cloche fêlée ou défectueuse, ayant provoqué la commande de 1803 n'est pas connu. Et le fondeur Lambert n'est pas précisément identifié pour l'instant, ni la fonderie nantaise qui a produit la cloche.

Julien et de Marie PREVET, avec OLLIVIER Margueritte. Naissance le 14/01/1735 à Quimper de LE MOINE Etienne, fils de Etienne, Fondeur et de Marguerite OLLIVIER. Décès le 09/06/1771 à Quimper de LE MOYNE Etienne âgé de 66 ans, conjoint : Marguerite OLLIVIER.

1540 La Martyre Attribué à l'atelier Le Sodéc.

1550 : maitresse-vitre de l'église de Guengat, Attribué à l'atelier Le Sodéc.

1550 : Guimiliau Attribuable à l'atelier Le Sodéc

1550 : Tourch

1550 : Trégouze

1556 Saint-Herbot

1560 : Maitresse-vitre de l'église Saint-Nicaise de Saint-Nic. Attribué à LS

1560 : Maitresse-vitre de la chapelle N.D.-du-Crann à Spezet

1570 : Pleyben

1573 : Pouldreuzic

3^e quart XVI^e siècle : Gouezec Attribuable à l'atelier Le Sodéc

3^e quart XVI^e siècle : Quéménéven, Notre-Dame de Kergoat. Attribuable à l'atelier LS ?

3^e quart XVI^e siècle Tréguennec Attribuable à l'atelier Le Sodéc

4^eme quart XVI^e : Pont-Croix. Attribuable à l'atelier Le Sodéc

[Jean-Yves Cordier]

Beaucoup de Passions Finisté-riennes sont dues à l'atelier Le Sodéc à Quimper :

1476-1479 : Locronan

1510 : Vie du Christ, Maître-vitre de l'église Saint-Nonna Penmarc'h, Attribuable à l'atelier LS

1515 : maîtresse-vitre, église de Lanvenegen,

1516 : Maîtresse-vitre de l'église d'Ergué-Gabéric, Attribuable à l'atelier LS

1520 : maîtresse-vitre, église de Plogonnec, attribué à Olivier LS

1519-1535 : maîtresse-vitre (détruite) de l'Abbaye de Daoulas

1525 Pluguffan

Premier quart XVIIe : Cast, Chapelle de Quillidouaré.

1535 : Quimper, église saint-Matthieu : Attribuable à l'atelier LS

v.1535 : Vitrail du chœur de l'église de Braspart

1539 : maîtresse-vitre de l'église de La Roche-Maurice. Attribué à l'atelier LS.

Partie haute : "Me IAN BAUDOUR recteur d'Ergué Gabel".
Partie basse : "François LE MOINE m'a faite en l'année 1704"



Jean Baudour, originaire de Lannilis, est prêtre et recteur de la paroisse d'Ergué-Gabéric pendant 38 ans, de 1678 à 1716. Il a consigné de nombreuses observations dans ses registres paroissiaux, lesquelles ont été transcrites et analysées par le mémorialiste Antoine Favé²⁵ dans le Bulletin de la Société

²⁵ Antoine Favé est né le 5-03-1855 à Quimper (St-Corentin) ; 1878, prêtre à Rome ; 1883, vicaire à Saint-Pabu ; 1888, vicaire à Ergué-Gabéric ; 1897, aumônier de l'asile St-Athanase, Quimper ; 1912, retiré à la maison St-Joseph ; décédé le 13-12-1914. Fêru

Archéologique du Finistère de 1891.

Le fondeur de Kerdévet en 1704, François Le Moine ou Lemoyne, est réputé être « fondeur du Roy à Brest »²⁶, ce qui veut dire que, vraisemblablement, la cloche de Kerdévet a été fondue dans une des fonderies brestoises. Il intervient à Kerdévet suite à après la reconstruction du clocher abattu par la foudre en 1701²⁷.

D'autres fondeurs Lemoine, sans doute apparentés, sont originaires des fonderies très célèbres de Villedieu-les Poêles en Basse-Normandie : Pierre Antoine Le Moyne aurait réalisé la cloche de l'hôtel de ville de Paris détruite en 1871²⁸.

La vie familiale et civile du très discret finistérien François Lemoine est absente des registres

d'archives anciennes, il publie de nombreux articles dans le B.S.A.F.

²⁶ René COUFFON et Alfred LE BARS, « Liste des fondeurs de cloche », dans le Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Quimper et de Léon, Quimper 1959, p. 498-502.

²⁷ La chute du clocher a été datée du 2 février 1701 dans les registres paroissiaux de l'époque : « Le jour de la chandeleur, environ sept heures du matin. Le tonnerre et un tourbillon de vent sapèrent la tour de la chapelle de notre Dame de Kerdevot par la chambre des cloches et les mate(riaux) de la Dite tour tomberent en partie sur François le Gonidec ». L'ancien cantique breton de Kerdévet précise également, aux strophes 41, 42 et 43, qu'il fut composé onze ans après.

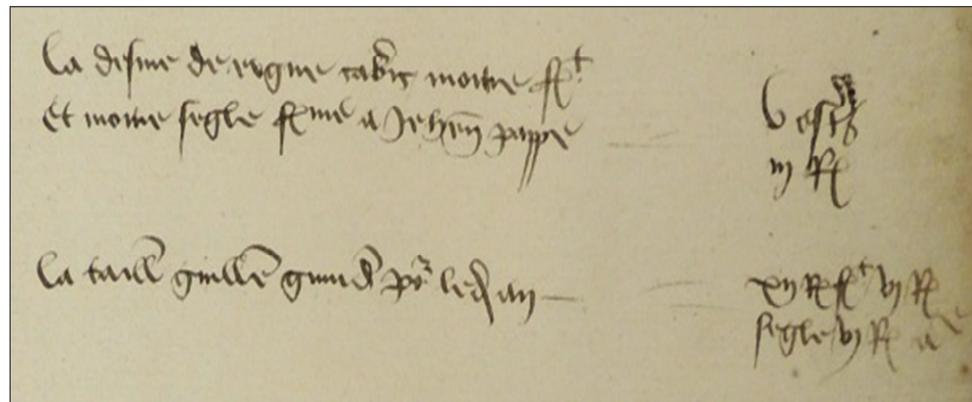
²⁸ THOMAS (Georges-Michel), 1981, « Fondeurs de cloches du temps passé », Bulletin Société archéologique du Finistère pages 263 à 274.

juste avant la récolte, le fermier venant sur place faire les prélèvements, normalement à raison d'1/10 de la récolte, qu'il revend ensuite avant de reverser le montant net au décimateur.

Pour Ergué-Gabéric, le fermier se nomme Jehan Pappé, en charge pour cinq années entières, et Guillaume Bronnec pour l'année 1468. Les chiffres annuels sont en croissance, de trois sétiers la première année à 6 la dernière, et décomposent pour moitiés en blé de froment et en seigle. Pour l'année 1466 le décompte précis gabéricois est de cinq (v) sétiers et trois (iii) renées, ce qui dénote un double système de mesure des matières sèches.

Notre interprétation est que les collectes de dîmes les plus importantes, pour Plogonnec, Cuzon et Ergué-Gabéric, sont mesurées en setier, de l'ordre de 200 litres (soit un tonneau), alors que la renée est une mesure environ 20 fois plus petite (un 24e de tonneau).

Dans les registres des comptes du temporel, sur les lignes suivant les levées de dime on note aussi une spécificité : la taille paroissiale⁴ qui mériterait également une étude spéciale. Il ne s'agit pas de l'impôt direct classique de l'Ancien Régime, car la Bretagne est exemptée de taille et de gabelle, mais d'un autre impôt collectif collecté par l'évêque grand décimateur.

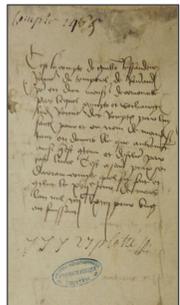


Transcription du folio 4 de l'année 1466 ci-dessus :

La dixme de Ergué caber moitié froment moitié seigle fermé à Jehan Pappé : 5 setiers (en chiffre romain V) et 3 renées (en chiffre romain III)

La taille (suite à déchiffrer ...)

⁴ Taille, s.f. : taxe personnelle (pesant sur les personnes) ou réelle (établie sur les biens), l'un des principaux impôts directs levé en France. Elle n'existe pas en Bretagne mais les fouages y constituent une sorte de taille réelle. Source : « glossaire des cahiers de doléances », AD29. Outre les fouages au roi, on trouve également au 17e siècle des tailles collectives à l'évêque pour les habitants de certaines villes bretonnes (Quimper notamment).





Aveux de successions des sieurs de Kerfors en 1488-93

Tudchentil deus Kerfors

Déclaration en 1488 de Caznevet de Kerfors suite au décès de sa mère Katherine, et cinq années plus tard sa propre succession au profit de son fils aîné Charles.

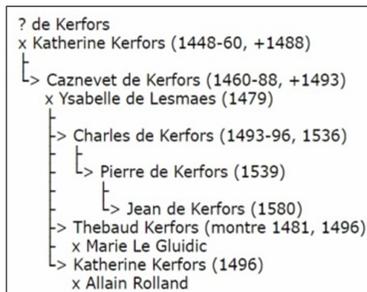
Documents conservés aux Archives Départementales de Loire-Atlantique, cote B2012, liasse 4. Et travail de transcription par Nathalie Calvez⁵ publié en 1990 dans son mémoire de maîtrise d'histoire médiévale à l'Université de Bretagne Occidentale, sous la direction de Jean Kerhervé.

De mère à fils et petit-fils

Les seigneurs de Kerfors ont détenu leur manoir éponyme en

⁵ Nathalie Calvez, titulaire d'un DEA d'histoire médiévale, est une historienne et archiviste itinérante. Produit en 1990 une maîtrise intitulée « La noblesse en basse Cornouaille aux XVe et XVIe siècles », puis en 1991 son mémoire de DEA « Les manoirs dans la châtellenie de Quimperlé, d'une réformation à l'autre (1426-1536) », à l'UBO de Brest, sous la direction de Jean Kerhervé. Travaille en 1996 sur la BD « Histoire de Quimper » de Luc Duthil et Alain Robert. En 2003-2010, classe les archives municipales de plusieurs communes du Finistère (Ergué-Gabéric, Plouigneau ...). Commissaire d'exposition sur le volet local de Quimper de l'exposition nationale « Finances publiques, finances locales, de Philippe Le Bel à nos jours » (1991-1992).

Ergué-Gabéric pendant quatre générations, la première détentrice identifiée étant une dame Katherine décédée en 1488 :



Le 12 décembre 1488, Caznevet de Kerfors, fils aîné de Katherine, fait une déclaration de succession de ses terres dépendant du domaine de Kerfors en y portant la marque de sa signature. Contrairement à la note crayonnée de 1498, il est bien daté de 1488, et si la défunte est qualifiée de « *naguères décédée* », la précision « *la levée l'an dudit décès* » semble attester de sa mort récente.

L'original de ce document est une pièce unique conservée aux archives départementales de Nantes, sur un papier légèrement parcheminé de 25 cm environ, et a été transcrit par Nathalie Calvez dans le cadre de ses études d'histoire médiévale (cf facsimile en fin d'article).

Le domaine de Kerfors est composé de son manoir, de son moulin et des « *villaiges* » dépendants : Kervihan (ou Kerbihan), Keranverien (aujourd'hui Kervreyen), Parcanlan (un manoir y est mentionné), Keranechcrasac, et Kerdrein en Briec, auxquels s'ajoutent en 1488 des terres héritées d'autres nobles locaux comme François Liziart à Kerdudoel (Kerdudal) et Jehan de

Cloches multiséculaires à la chapelle de Kerdévot

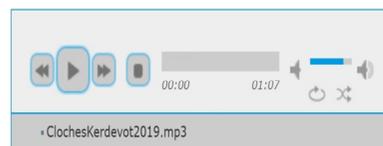
Diou c'hloc'h gozh

La chambre des cloches de la chapelle de Kerdévot abrite deux instruments de bronze toujours en activité et produits respectivement en 1704 par le fondeur François Le Moine) et en 1803 par un dénommé Lambert.

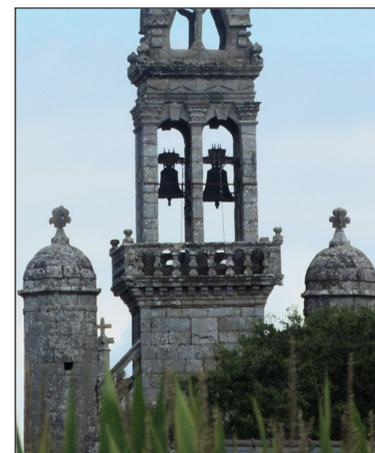
Merci à Vincent Gaudemard de l'association des fabriciens et amis de Kerdévot²³ pour ses clichés de la cloche Le Moine.

Kerdévot a la chance d'avoir toujours ses deux cloches anciennes opérationnelles.

Le timbre de ces deux cloches lors du dernier pardon le 8 septembre 2019 dernier peut être écouté sur le site GT :



²³ Association des Fabriciens et amis de la chapelle de Kerdévot : association 1901 créée le 22/12/2003. Objet : sauvegarde de la chapelle de Kerdévot ; protection du site et de son environnement ; organisation de fêtes ou autres manifestations liées à la chapelle ; contribuer à la tradition des pardons de Kerdévot. Adresse : 1, place de l'Église 29500 Ergué-Gabéric. Président : Dominic Quiniou ; vice-président : Philippe Pétilion.



La cloche brestoise Lemoine

La plus grande des cloches, suspendue du côté sud du clocher, fait 93 cm de diamètre et est ornée d'un médaillon de l'Immaculée-Conception. « *On voit très bien aussi les emblèmes servant de séparation entre les mots, la croix pattée, la fleur-de-llys, et l'hermine* » complète Jean-Yves Cordier²⁴, auteur d'une étude documentée sur les fondeurs de cloches de l'ancien-régime en Finistère sur son site www.lavieb-aile.com.

Les inscriptions gravées sur la première cloche de Kerdévot sont en deux parties (cf photos ci-dessous) :

²⁴ Jean-Yves Cordier est un passionné du patrimoine finistérien qui partage ses découvertes sur le site <http://www.lavieb-aile.com/>. Ayant commencé par de très beaux billets et photos sur la nature, les oiseaux en tous genres, il poursuit sa quête actuellement par des visites de chapelles, où il découvre des éléments méconnus de notre patrimoine, avec une documentation photographique exceptionnelle.

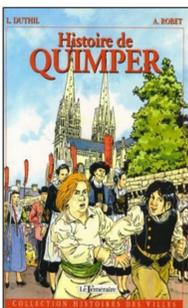
Nov. 2019

Article :

« Les deux cloches multiséculaires de la chapelle de Kerdévot »

Espace Patrimoine

Billet du 09.11.2019



« CALVEZ Nathalie - La noblesse en Basse-Cornouaille aux XV^{ème} et XVI^{ème} siècles »

« 1488-1493 - Aveux de successions de Katherine de Kerfors et de son fils Caznevet »

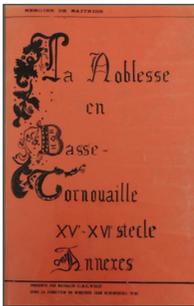
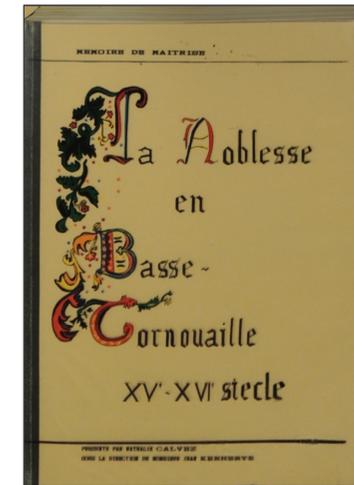
Espaces Biblio & Archives

Billet du 02.11.2019

hauteur en son milieu dépasse le bord du baquet, en conformité avec « la mesure de Kempercorentin ».

Le 20 septembre 1493, le document de 1488 est reproduit presque à l'identique pour authentifier le décès de Caznevet de Kerfors et la nomination de son fils aîné Charles comme héritier, « pour en faire la levée l'an dudit deceix par cause du devoir de rachat ». L'ensemble des biens, hormis les héritages Liziart et Coatanezre, sont repris avec des droits de rente en diminution. Ainsi les potiers ne doivent plus annuellement que quarante sous, à savoir deux livres, alors qu'ils payaient dix livres en 1488.

Maitrise et transcriptions



Coatnanezre à Quilihuezec (Quilihuec). Sans oublier, près de Parcanlan, une mine de terre à poterie, une « migne de terre de lacquelle on fait des pots située « près le grant chemin qui mesne de la ville de Kempercorentin au bourg de Coray » et exploitée par trois potiers.

Pour chaque village et chaque tenancier, les rentes payées au seigneur de Kerfors sont mentionnées. Hormis un chapon dû par le fermier de Kerdudal, et des rentes numéraires payées notamment par les potiers, tous les autres paient annuellement un, deux ou trois mesures de froment, seigle et orge. L'unité de mesure céréalière est la « res »⁶ (du mot "rase"), c'est-à-dire le contenu d'un récipient normalement rempli à ras-bord.

La nature rase vaut pour le froment et le seigle, mais pour l'avoine la « res » est qualifiée de « comble »⁷, c'est-à-dire que la

⁶ Raze, s.f. et adj., variantes ras, raz, res, rez, rais, reis, reix, rays, rei, rey : mesure rase pour les choses sèches, remplie de façon que le contenu ne dépasse pas les bords et dont la capacité variait suivant les pays (Dictionnaire Godefroy). En Bretagne représente la 30e partie du tonneau de grain, à Concarneau contenait environ 47 litres, à Pont-L'Abbé et Quimper 50 litres (Dict. des poids et mesures de Doursther). Le terme est utilisé aussi comme adjectif pour préciser que la hauteur est en dessus du bord de récipient de mesure, par opposition à l'adjectif "comble".

⁷ Comble, s.f. et adj. : mesure de capacité pour les grains, probablement la mine comble, c'est-à-dire 6 boisseaux ; source : Dictionnaire Godefroy 1880. En région quimpéroise le terme comble est plutôt donné comme équivalent d'un grand boisseau comble, par opposition à un simple boisseau ras. Soit précisément 67 litres pour le

Nédélec, tout a été complètement rasé lors de l'été 2019, dans le cadre de la rénovation du centre-bourg :



La salle Nédélec en 2011 avant sa démolition :



commune. Cette séance aura lieu Salle Balès au bourg d'Ergué-Gabéric.)

Cette Halle Balès est une salle de spectacle et de bal située au bourg derrière la boulangerie détenue par la famille Balès. Cette boulangerie sera plus tard, en 1944, le lieu d'un événement notable de résistance : c'est dans le four, tout à côté de la salle de fête, que François Balès et ses amis ont brûlé les papiers du STO²² après le cambriolage quimpérois.

La solidarité vis-à-vis des prisonniers de guerre est bien ancrée à Ergué-Gabéric en juillet 1941, car on peut lire dans les entre-filets des journaux d'époque des quêtes organisées à leur profit. Ainsi dans la Dépêche de Brest du 5 juillet, cette collecte organisée lors d'un mariage qui rapporte 95 francs.

Quant à la salle et commerce Balès, repris par la suite par les

²² Le Service du travail obligatoire (STO) fut, durant l'occupation de la France par l'Allemagne nazie, la réquisition et le transfert contre leur gré vers l'Allemagne de centaines de milliers de travailleurs français, afin de participer à l'effort de guerre allemand que les revers militaires contraignaient à être sans cesse grandissant (usines, agriculture, chemins de fer, etc.). Les personnes réquisitionnées dans le cadre du STO étaient hébergées dans des camps de travailleurs situés sur le sol allemand. À la fin de l'année 1942 ils étaient seulement 240 000. Les autorités Allemandes et Françaises organisèrent alors un recensement général des travailleurs Français et tentèrent d'imposer à tous les inactifs de trouver un emploi. Dans chaque ville importante, un service administratif du STO, dépendant d'une Feldkommandantur, était chargé de gérer les dossiers et de la désignation des « déportés du travail ».

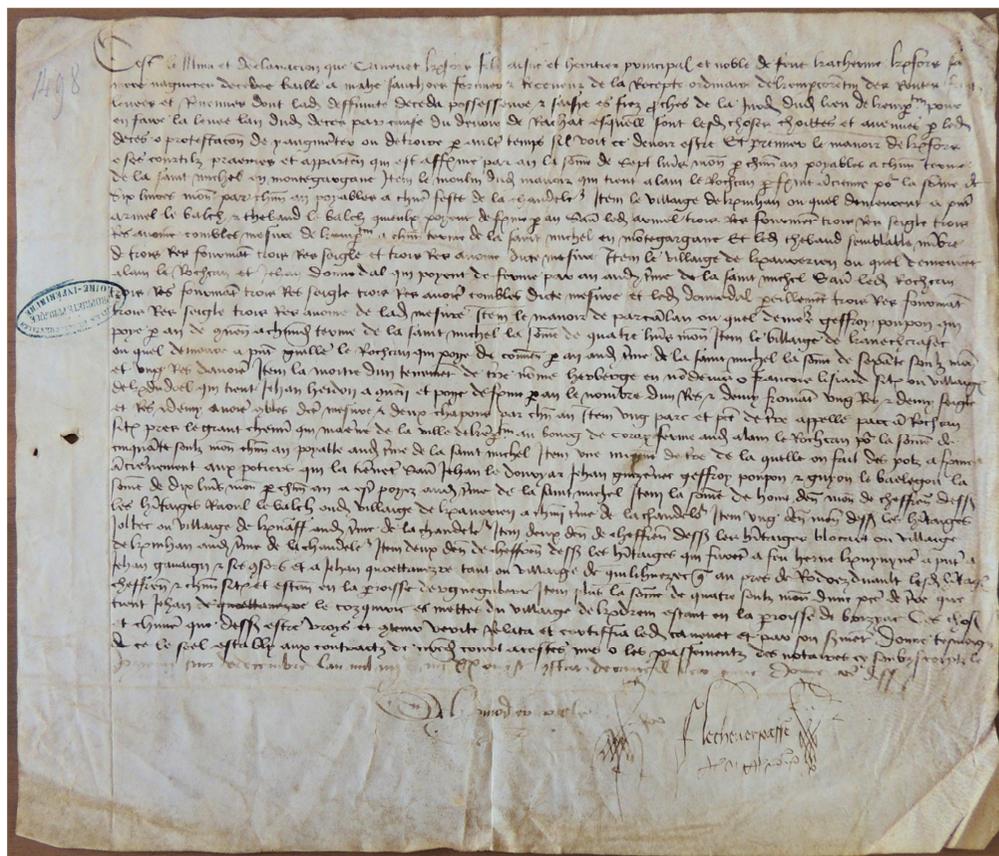




« La noblesse en Basse-Cornouaille XVe-XVIIe siècle » : ce mémoire de maîtrise de plus de 300 pages soutenu par Nathalie Calvez en juin 1990 est un travail remarquable méconnu qui donne une description inspirée et documentée de la noblesse des années 1400-1600 en basse Cornouaille bretonne : « *Quiconque se promène en Bretagne, en prenant son temps, peut constater la présence de nombre de portes ouvragées, de bâtiments plus cossus que ne devraient l'être les corps de ferme habituels, qui dénotent noble, le "manoir". La Bretagne n'est-elle d'ailleurs pas réputée pour cela ? Or, il n'y aurait pas eu de manoirs sans nobles ...* ».

Le territoire analysé est toute la pointe sud-ouest du département actuel du finistère, des paroisses occidentales de Plogoff à Penmarc'h jusqu'au territoire d'Ergué-Gabéric à l'est de Quimper (cf carte de la page 6 ci-contre).

L'intérêt du mémoire pour Ergué-Gabéric est essentiellement dans le travail de transcription de 11 documents d'archives datés de 1464 à 1541, aux cotes B2011, B2012 et B2013 des « *Aveux et dénombremments de la sénéchaussée de Quimper* ». Quand on sait la difficulté de déchiffrer ces pièces anciennes, les 44 pages de transcriptions sont très précieuses.



La Feldkommandantur et la fête pour les prisonniers

Fest evit prizonerion

En juillet 1941 les habitants d'Ergué-Gabéric, s'inquiétant pour leurs prisonniers de guerre, demandent au préfet et à la Feldkommandantur 752 de Quimper l'autorisation d'organiser une fête à leur profit.

Correspondance entre la Préfecture du Finistère et la Feldkommandantur conservée aux Archives départementales du Finistère, et mis en ligne dans le cadre du projet de numérisation.

Séance récréative surveillée

La numérisation de la correspondance entre la Préfecture du Finistère et la Feldkommandantur 752 de Quimper par les services des Archives départementales se poursuit en cette année 2019, avec la mise à disposition de la période allant du 26 juin au 26 novembre 1941.

Ces documents constituent un témoignage direct des conditions de vie sous l'occupation allemande, et incluent entre autres notamment les initiatives des gabéricois pour aider leurs prisonniers de guerre.

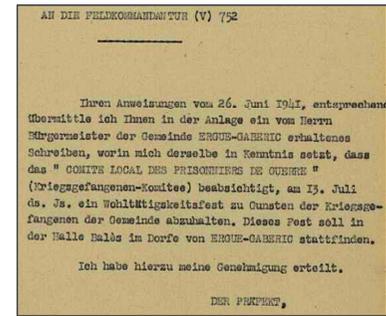
Sous la cote 200 W 4 2804, on trouve en effet cette double lettre de début juillet 1941, rédigée en français et en allemand par la préfecture de Quimper, à l'attention de la Feldkommandantur



(structure départementale de commandement de l'armée allemande en zone française occupée). On y apprend que le maire d'Ergué-Gabéric a formulé une demande pour organiser une fête dont les bénéfices seront destinés aux prisonniers de guerre français.

Arrivée des troupes allemandes à Quimper en juillet 1940. Dessin de Pierre Cavellat, Adf 18 Fi 167

Le préfet, Alexandre Maurice George, donne son autorisation pour la fête du 13, veille de fête nationale, mais est tenu depuis la fin juin d'en informer la Feldkommandantur.



Nov. 2019 Article : « 1941 - Une fête au profit des prisonniers de guerre sous le contrôle de la Feldkommandantur » Espace Archives Billet du 17.11.2019

Et il précise dans son courrier que le comité local va organiser « ein Wohltätigkeitsfest zu Gunsten der Kriegsgefangenen der Gemeinde abzuhalten. Dieses Fest soll in der Halle Balès von ERGUE-GABERIC stattfinden. » (une séance récréative au profit des prisonniers de guerre de la



- 7. René Laurent
- 8. Edith Rannou, future épouse A. Le Bihan
- 11. Mlle Letty ? de Kerdévet.
- 12. Paul Le Roux, Kernévez
- 13. Emile Beulz
- 14. Eugène Poupon
- 15. Jeanine Mévellec, future épouse René Le Berre
- 17. Annick Thomas
- 20. Marcelle Aveugle ²⁰



- 21. Denise Laurent, future épouse Jean Istin
- 23. Jean-Claude Chatalic ?
- 24. Jean-Louis Feunteun ²¹
- 25. Mille Pennec
- 27. Anne-Marie Stervinou, ép. Quéau
- 28. Yves Le Berre
- 31. François Nédélec, commerçant au bourg



Conformément à l'article 9 du Code civil, aux recommandations de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) et aux articles 26 et 27 de la Loi no 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne nommément citée peut exercer son droit de modification, de rectification ou de suppression des informations la concernant par courrier électronique envoyé à l'adresse suivante : admin@grandterrier.net.

²⁰ Marcelle Aveugle, future épouse de Jean Rien.

²¹ Par la suite Jean-Louis Feunteun travaillera dans l'Education Nationale (CES) et habitera le Loir-et-Cher (41).



Ces documents sont des descriptions de leurs manoirs et tenues gabériciennes pour leurs propriétaires nobles, à savoir François de Lysiard pour Kergonan ⁸ en 1540, Caznevet Kerfors pour le dit lieu en 1488 et 1493, Pierre de Kerfors en 1539, Jehan Kersulgar en 1500, Jehan de Bennerven pour Cnechcongar en 1463, 1483, 1493 et 1540, Charles de Coattaneze pour Lesergue en 1540, Thomas Kermorial pour Melenec en 1541.

Pour l'aveu de Caznevez Kerfors en 1488 (en facsimile ci-contre), la transcription débute ainsi :

« C'est le minu ⁹ et déclaration que Casnevet Kerfors, filz aîné et héritier principal et noble, de feu Katherine Kerfors, sa mère naguère

⁸ Contrairement au rattachement en B2011 à Ergué-Armel par les Archives de Loire-Atlantique, il s'agit bien de Kergonan en Ergué-Gabéric.

⁹ Minu, menu, s.m. : terme d'usage en Bretagne, pour exprimer la déclaration et le dénombrement que le nouveau possesseur à titre successif doit donner par le menu à son seigneur, des héritages, terres et rentes foncières qui lui sont échus à ce titre, et qui sont sujets à rachat, pour faire la liquidation de ce droit. Source: Dictionnaire Godefroy 1880.

res décédée, baillie à Mahé Sanctoes, fermier et receveur de la recette ordinaire de Kempercorentin, des rentes, fuits, levées et revenuez, dont la dite deffunte, décéda possessore et saisy es fiez proches de la juridicion dudit lieu de Kempercorentin, pour en faire la levée l'an dudit décès

par cause du devoir de rachat, esquieulx sont les dites choses coïttes et avenues par ledit décès, o protestation de y augmenter, ou detraire, par aultre temps, s'il voit ce devoir estre. Et premier, le manoir de Kerfors et ses courtiz ¹⁰, praeries et apparttenances, qui est affermé par an, la somme de sept livres monnoye ¹¹, par chacun an, payables à chacun terme de la saint Michel en Montergargane ¹². Item, le moulin dudit manoir, que tient Alain le Rochcan, par ferme ancienne, pour la somme de six livres monnoye par chacun an, payables à chacune feste de la Chandeleur. »

¹⁰ Courtzil, curtil, s.m. : jardin potager. Du bas latin cohortile, dérivé de cohors (voir Cour). Jardin, cour, enclos (Dictionnaire de l'Académie).

¹¹ Monoie, Monnoye, adj : un sol monoie désigne une petite pièce de monnaie faite de billons, c'est-à-dire de cuivre, tenant un peu d'argent, mais plus ou moins, suivant les lieux (Encyclopédie Diderot). Existence de « livres monoie » et de « deniers monnoye » à signaler également, en complément des « livres tournois ».

¹² En 492 l'archange saint Michel est apparu au Mont Gargan en Italie du sud. Le saint est fêté le 29 septembre.





Le manoir de Kernaou, bien national en 1794-95

Díouzh ar c'hresk

Gestion des propriétés séquestrées au titre des biens nationaux pendant la période révolutionnaire : document d'estimation de 1794 par deux experts habilités, sommier des comptes l'émigré noble François Louis de La Marche, et vente par adjudication en 1795 à l'avoué Jean-Marie Le Roux..

Archives privées et documents conservés aux Archives Départementales du Finistère.

Maison manalle et pavillon

La métairie de Kernaou, exploitée par René Le Maguer, est une propriété foncière de François-Louis (orthographié "Jean Louis" dans le document d'estimation) de La Marche, seigneur de Lezergué, réfugié sur l'île de Jersey où il décède en 1794, alors que son fils aîné Joseph-Louis est exilé en Guadeloupe. En 1803 ils sont tous les deux amnistiés avec une main-levée de séquestre. Mais les biens déjà vendus en bien nationaux, à l'instar de Kernaou, ne seront pas restitués aux héritiers nobles.

L'estimation des biens des 21-25 brumaire de l'an 3 (11.11.1794) se fait sur 5 jours en présence des experts Salomon Bréhier et Jean-Marie Le Roux, de l'officier

municipal Jean Le Jour, et du domanier René Le Maguer.

La maison principale (MM sur le plan ci-contre) est en « grosse taille couverte d'ardoise et manquant de grosse réparation » et qualifiée de « maison manalle » (à l'allure d'un manoir). Elle est dotée de « deux grandes fenêtres à son rez-de-chaussée, une grande cuisine et large vestibule » et « un grenier en toute course de la maison » de 45 pieds ¹³ de long, soit 14,50 mètres. La belle porte ouvragée n'est pas mentionnée, ce qui semble indiquer un ajout plus tardif, les pierres maçonnées tranchant sur les pierres de "grosse taille" (cette porte arrondie à pinacles ayant pu être transférée d'une maison manalle voisine comme Kerveyren, après la Révolution).



¹³ Pied, s.m. : unité de mesure de longueur divisée en 12 pouces, et d'environ 32-33 cm. En France, avant la réforme de Colbert en 1668, le pied de roi ancien avait une valeur de 326,596 mm. En 1668 une tentative de normalisation fut tentée avec la nouvelle toise dite de Chatelet pour une mesure de 324,839 mm. Cette valeur fut conservée en 1799 avec l'introduction du mètre estimé à environ 3,09 pieds [source : Wikipedia]. On note une valeur de 3,07 pieds dans un document GrandTerrier de 1808.

Photo-souvenirs de la classe d'âge de l'année 1958

Kaout soñj eus ur foto

Trente-un gars et filles né(e)s en 1938 formant la classe 1958 d'Ergué-Gabéric, photographié(e)s l'année de leur 20 ans.

Au début et au 2e tiers du siècle dernier, une classe était une sorte de coterie ou de clan pouvant regrouper quelques dizaines de jeunes gens d'une même commune, et nommée par l'année de leur 20 ans, l'année où ils étaient généralement appelés au service militaire.

Et leur premier rassemblement cette année-là était festif et donnait lieu à une photo souvenir. La classe 1958 photographiée ci-dessous est formée des jeunes gens, mais aussi pour la première fois des jeunes filles, nouveauté qui leur vaut le qualificatif « d'avant-garde ».

Merci à Pierrot Riou ¹⁸ pour nous avoir communiqué la photo, ainsi qu'à René Le Reste ¹⁹ de la classe

¹⁸ Pierrot Riou s'installera avec son épouse dans la région rennaise.

¹⁹ René Le Reste, né le 28 février 1936 à Garsalec en Ergué-Gabéric, écolier de l'école St-Joseph à Lestonan, a travaillé comme infirmier à l'hôpital psychiatrique de Quimper. Baigné dans la langue maternelle bretonne, il a interprété pendant de longues années, avec son ami Lannig Meur, des sketches en breton. On notera entre autres les moments forts comme « La Grève de St-Tugen » (comédie de René Le Reste) ou «

1956 et à Raymond Feunteun de la classe 1957 pour avoir identifié des têtes.

Néanmoins, comme la photo est un peu floue, l'attribution des noms n'est pas certaine, et certaines erreurs peuvent s'y glisser. Appel aux bonnes volontés supplémentaires pour continuer le travail, et éventuellement aux participants pour les anecdotes relatives à la fête de classe, aux chapeaux et aux écharpes de miss ...

Nov. 2019

Article :

« 1958 - Les gars et filles de la classe nés en 1938 »

Espace AudioVisuel

Billet du 23.11.2019

Quelques têtes identifiées

				24	25	26	27	28		29	30	31	
10		12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	
	11										8	9	23
			1		2	3		4	5		6	7	

1. Anne-Marie Le Moigne, future épouse Y. Bréus
2. Clothilde Rivoal
3. Pierrot Riou
4. Germaine Guéguen
5. Guy Saliou
6. René Donnard



Butun Kaoc'h Mar'ch » (pièce de Per-Jakez Hélias) à Quimper en 1974. Ils jouent régulièrement de 1974 à 1986, surtout en Cornouaille, mais aussi au CAC à Brest, à Plouvorn, Redon, et pour le Festival de Cornouaille, sous le nom de troupe « Groupe Biskoaz - Kemend all » ou « Variétés villageoises » tout simplement quand ils jouaient à l'école du Moulin Vert. Amateur de sports, il accompagne le grand club Quimper Volley pendant 38 ans, et reçoit la médaille d'or de la Jeunesse et des Sports en avril 2019. Interviewé en breton sur ses souvenirs personnels et professionnels, il participe à plusieurs émissions de Radio-Kerne.





Pour l'école publique, le conseil émet un avis favorable, en émettant toutefois trois réserves : 1. Les cours de récréation doivent rester séparées (la demande des Lazou avait déjà acté cette séparation), 2. « Les sexes séparés en classe et dans les cours. » (cela signifie que, comme à l'église, les pupitres des filles sont d'un côté de la classe, et les garçons de l'autre), 3. La mesure est provisoire et ne vaut que tant que Mr Lazou en assure l'exécution.

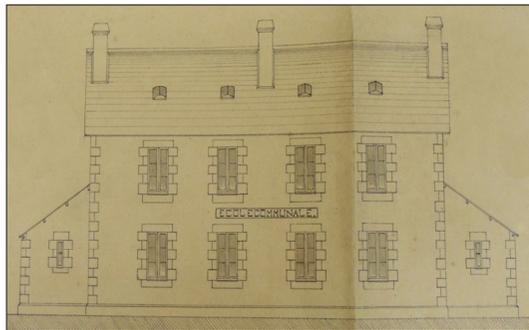
Belle lettre d'instituteur



Lestonan, Ergué-Gabrie le 30 septembre 1885
 M. Lazou instituteur à Ergué-Gabrie
 Monsieur le Maire,
 J'ai l'honneur de vous confirmer la relation que je vous ai fait précédemment second de course au sujet de la situation relative de l'école, savoir :
 1° L'écrit de garçons comprendra en 1885-86 29 élèves
 2° L'écrit de filles 16 élèves
 3° L'écrit mixte à partir pour la rentrée d'octobre sera de 45 élèves.
 L'effectif de l'écrit de garçons comprendra :
 Cours supérieur 8
 C.M. et catéchisme 10
 Cours de mixte avec cours préparatoire 11

Sur compte de l'écrit qui restera en octobre prochain.
 Le nombre de dérivés qui composent l'effectif de l'écrit de garçons se place dans le cadre de travail généralement prévu.
 En conséquence, je propose, comme je l'ai dit, dans mon rapport annexé à l'arrêté pour financer les solutions suivantes :
 1° Séparation d'un adjoint
 2° Séparation
 La première solution que j'ai proposée n'a pas été acceptée pour raison d'économie et fait donc envisager la réalisation de la seconde solution, c'est-à-dire la généralisation.
 Elle se ferait dans la condition suivante :
 1° Pour la classe de classe les garçons et les filles de même âge et de même force seraient séparés dès le 3 mois de l'école, ce qui ferait :

a) Une classe enfantine
 b) Une classe comprenant le cours préparatoire et le cours élémentaire
 c) Une classe comprenant le cours moyen et le cours supérieur.
 2° La classe sans spaciens ce qui permet une répartition convenable de l'écrit dans les classes.
 3° Pour la classe de récréation, les garçons et les filles seraient séparés.
 Je pense que dans ces conditions la journée sera plus utile et plus profitable et que les élèves en profiteront.
 Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma haute estime et de mon dévouement.
 L'Instituteur
 M. Lazou

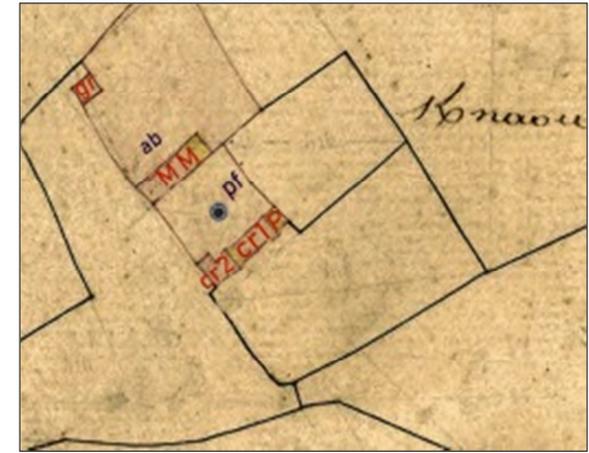


Ce n'est qu'en 1965, avec la circulaire du 15 juin, que la mixité deviendra le « régime normal de l'enseignement primaire », avec des cours uniques par tranche d'âges et des classes de niveau.



La suite des bâtiments, « vis-à-vis la dite maison à son bout du levant », est le Pavillon (lettre **P** sur le plan), « en moëlon couvert d'ardoises », lequel était, encore au 20e siècle dernier, désigné sous le nom de « Maner kozh » (vieux manoir). En 1794 il est composé à son rez-de-chaussée d'un « appartement sans feu et servant de crèche » et au-dessus d'une « chambre à feu pratiquée par un perron en dehors en pierre ».

La maison principale étant occupée par les tenanciers, l'appartement et la chambre étaient vraisemblablement réservés aux propriétaires fonciers, nobles avant la Révolution, lorsqu'ils venaient se mettre au vert ou chasser. Cette pratique s'est maintenue au 19e siècle comme en atteste un bail daté de 1824 : « Les propriétaires se réservent la maison dite "Le Pavillon" qu'ils pourront fréquenter quand et par où bon leur semblera. »



La suite de la description des lieux mentionne deux crèches (**cr1** et **cr2** sur le plan) à l'ouest du pavillon, « en moëlon et couvert de gleds » (chaume). On notera la présence de « fendasses » (ouverture en "fente") et d'un mur intérieur de soutien dit « arras ».

Une grange (**gr** sur le plan) est signalée au nord de la maison principale, séparée de cette dernière par l'aire à battre (**ab** sur le plan). Au sud de la maison manalle, dans la cour ou placître intérieur, on trouve le puits et le « pors à frambois »¹⁴ (code **pf** sur le plan), c'est-à-dire l'endroit où était entassé le fumier des bêtes.

¹⁴ Frambois, fembroi, s.m. : débris végétaux pour fabriquer le fumier par le piétinement des bêtes ; la boue résultante était appelée le « frambois ». Le mot se disait au départ « fembroi » (latin fimarium, dérivé de fimum : fumier). Puis, par métathèse (déplacement du r), il est devenu « fremboi », puis « frembois ». Le lieu où se trouvait ce tas de fumier était généralement dénommé dans les actes la « cour à frambois » ou « pors à frambois ».

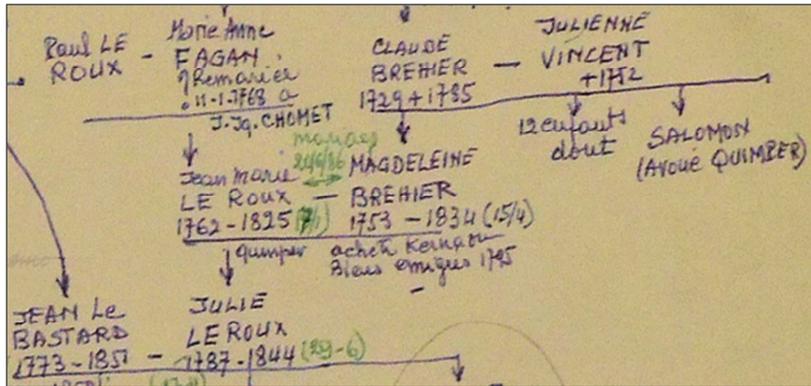
Oct. 2019
 Article :
 « 1794-1795 - Estimation et adjudication du manoir de Kernaou »
 Espace Archives
 Billet du 19.10.2019





L'estimation porte sur l'ensemble des terres dépendant du manoir de Kernaou, en excluant la deuxième division constituée de la petite ferme Ty-Plouz au nord et aujourd'hui disparue. La surface totale de la première division est de 34,5 journaux¹⁵, c'est-à-dire 17 hectares.

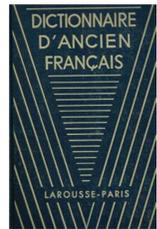
Le montant estimé pour une mise en vente du lot tient compte des réparations à effectuer sur la maison principale et se monte à 4100 livres. Lors de la vente aux enchères du 19 floréal de l'an 3 (08.05.1795) la mise à prix démarre à 10.000 livres. Il s'en suit quelques propositions de surenchères, dont celle de Kernafflen, le vice-président du directoire du district de Quimper. In fine le citoyen Jean Marie Le Roux fait son unique offre à 38000 livres et emporte la mise.



Jean-Marie Le Roux, est avoué à Quimper, beau-frère de Salomon Bréhier, et tous deux étaient cosignataires du rapport d'expertise de Kernaou. En devenant adjudicataire, il pourrait être soupçonné de conflit d'intérêts, mais ce genre de situation est très fréquente à l'époque.

Kernaou est resté la propriété jusqu'aujourd'hui des descendants des Le Roux, ce par le biais des femmes.

En commençant par Julie Le Roux, fille de Jean Marie, et qui se marie à un Jean Le Bastard dont hériteront les Lunven, les Kerselec, et enfin la famille de Kerlivio. Pour preuve l'arbre familial établi en 1983 par Jean de Kerlivio :



¹⁵ Journal, s.m. : ancienne mesure de superficie de terre, en usage encore dans certains départements et représentant ce qu'un attelage peut labourer dans une journée [source : Dictionnaire de l'Académie]. Dans la région quimpéroise un journal vaut 48,624 ares, à savoir 80 cordes.

Première mixité à l'école primaire de Lestonan en 1933

Kemmesk ar vugale

Devant l'augmentation des effectifs de l'école des garçons, le directeur Jean Lazou demande la **génération des écoles communales des filles et des garçons de Lestonan pour permettre d'une part la mutualisation des enseignant(e)s et d'autre part défendre l'idée de mixité.**

Documents conservés aux Archives Départementales du Finistère, sous la cote ADF 2 O 788 (ancien classement en 2 O 410) : lettre de demande rédigée et signée J. Lazou, lettre d'appui de l'Académie, et compte-rendu favorable du Conseil Municipal.

Classes uniques de niveaux

La génération de classes consiste à proposer des classes uniques de niveaux de garçons et de filles, afin d'optimiser le nombre d'instituteurs et d'institutrices. La loi Brenier du 12 février 1933 décide de la génération de toutes les écoles spéciales à une ou deux classes. Le ministre qui va s'employer à la faire appliquer est Anatole de Monzie, moyennant l'accord obligatoire des municipalités.

En septembre 1933, l'instituteur Jean Lazou dirigeant l'école publique des garçons de Lestonan et son épouse Francine celle des filles vont être précurseurs

dans cette évolution vers la mixité, ce notamment parce que l'effectif de trois instituteurs n'est pas suffisant pour accueillir le nombre prévisionnel d'élèves de la nouvelle rentrée scolaire, et surtout le « nombre de divisions » ou niveaux d'âges très étalés.



Jean et Francine Lazou, tous deux militants communistes, sont très sensibles à l'égalité des chances scolaires des filles par rapport aux garçons. C'est donc avec sincérité que l'instituteur défend son projet et rédige une demande manuscrite au maire de la commune : « les garçons et les filles de même âge et de même force seraient répartis entre les 3 maîtres de Lestonan, ce qui ferait : a) Une classe enfantine. b) Une classe comprenant le cours préparatoire et le cours élémentaire. c) Une classe comprenant le cours moyen et le cours supérieur. ».

L'inspecteur primaire d'Académie émit un « avis très favorable » qu'il transmet également au maire en lui demandant « de bien vouloir amener votre Conseil municipal à donner un avis favorable afin que la nouvelle organisation des classes puisse être réalisée ».

La délibération du conseil municipal a lieu le 1er octobre 1933, et a priori le débat a dû être vif, car la mixité des garçons et filles à l'école est loin de faire l'unanimité. Ainsi, à Lestonan, cinq ans auparavant, deux écoles privées distinctes ont été ouvertes avec l'appui de l'entrepreneur catholique René Bolloré, et il n'est pas question d'y réunir les filles et les garçons dans les mêmes classes et cours de récréation.



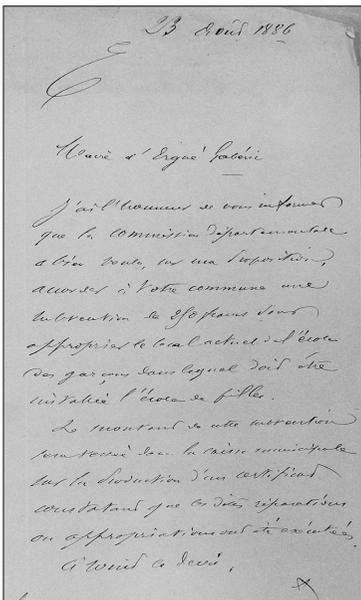
Oct. 2019

Article :

« 1933 - Mixité et génération des écoles publiques des filles et des garçons de Lestonan »

Espace Archives

Billet du 27.10.2019

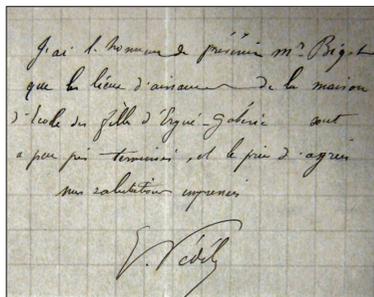


« 23 août 1886. Maire d'Ergué-Gabéric

J'ai l'honneur de vous informer que la commission départementale a bien voulu, sur ma proposition, accorder à votre commune une subvention de 250 francs pour approprier le local actuel de l'école des garçons dans lequel doit être installée l'école de filles.

Le montant de cette subvention sera versée dans la caisse municipale sur la production d'un certificat constatant que les dites réparations ou appropriations ont été exécutées. Ci-joint le devis. »

Et de ces travaux de rentrée, la fourniture des cabinets a été exclue, car, fin mai 1887, le maire écrit à l'architecte départemental Joseph Bigot : « les lieux d'aisance de la maison d'école des filles d'Ergué-Gabéric sont à peu près terminés ».



Pour les garçons, sur le devis initial de 1854, le confort avait été moindre, n'ayant prévu que des « fosses des latrines » et des « planchers châtaignier pour latrines avec sièges ».



L'école des filles en 1935.

Institutrice : Mme Borrossi.

1er rang : Louise Le Roux, Marie Le Roux de Mezanlez, Yvonne Borrossi, Marie-Josée Autret, Louise Kergourlay

2° rang : Marie Le Roux (Mimi), Louise Le Corre, Annick Le Roux, Caroline Merrien, Catherine Seznec, Reine Pérès.

Lettre du Conseil à Napoléon III suite à l'attentat de 1867

Gwall-daol mawk

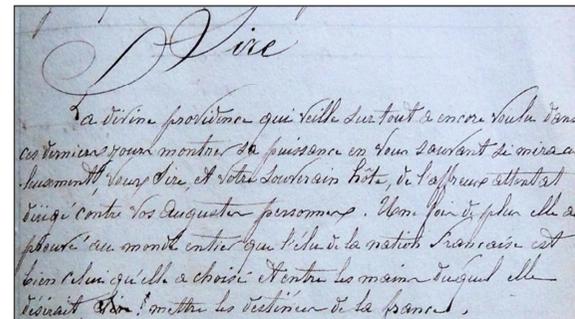
Une délibération du conseil municipal du 23 juin 1867 incluant l'adresse envoyée à l'Empereur Napoléon III suite à la tentative récente d'attentat à son encontre et celle d'Alexandre II, empereur de Russie en visite en France.

L'attentat eut lieu au bois de Boulogne, un coup de feu contre le landau découvert impérial ayant été tiré par un dénommé Antoni Berezowski ¹⁶, fils de nobles polonais.

Merci à la divine providence

L'importance politique du soutien du conseil municipal à l'Empereur est telle que la lettre est publiée dans le registre de ses délibérations. Cette adresse col-

¹⁶ Antoni Berezowski (né le 9 mai 1847 en Ukraine, et mort le 22 octobre 1916 en Nouvelle-Calédonie) est un patriote polonais, responsable d'une tentative d'assassinat sur l'empereur russe Alexandre II. Il déclare avoir voulu tirer sur le tsar dans le but de libérer sa patrie; exprimant des regrets d'avoir fait cela dans un pays ami : la France. Défendu par Emmanuel Arago, Berezowski échappe à la peine de mort. Il est déporté au bagne de l'île de Nou (Nouvelle-Calédonie). En 1886 le bagne est remplacé par un exil à vie. En 1906 le gouvernement Clemenceau projette de l'amnistier, mais il mourra 10 ans plus tard dans la concession du bagne en état d'aliénation.



lective s'adresse personnellement à Napoléon III qui est 3 fois apostrophé par le titre de « Sire ! », et par ailleurs par les termes « l'élu de la nation française » et « l'Empereur des Français ».

Le texte démarre pompeusement par cette phrase : « La divine providence qui veille sur tout a encore voulu dans ces derniers jours montrer sa puissance en Vous sauvant si miraculeusement ». Cette providence, une fois de plus, « a prouvé au monde entier que l'élu de la nation française est bien celui qu'elle a choisi et entre les mains duquel elle désirait mettre les destinées de la France. ».

La salutation finale de la lettre est : « Vive l'Empereur ! Vive l'Impératrice ! Vive le Prince Impérial ¹⁷ ». Le souverain russe, qui est la vraie cible du terroriste

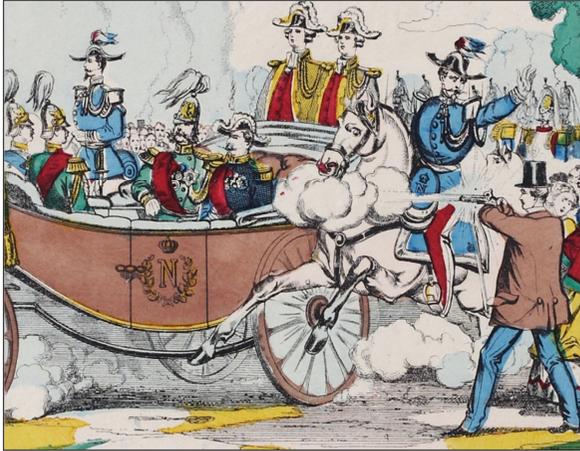


Napoléon III (1808-1873)

¹⁷ Napoléon Eugène Louis Jean Joseph Bonaparte, prince impérial, dit Louis-Napoléon3, né le 16 mars 1856 à Paris et mort le 1er juin 1879 en pays zoulou (actuelle Afrique du Sud), est le fils unique de Napoléon III, empereur des Français, et de son épouse, l'impératrice Eugénie. Appelé Louis par ses parents, il signe Napoléon après la mort de son père, le 9 janvier 1873, au lieu de Louis-Napoléon précédemment. Il est parfois désigné sous le nom de « Napoléon IV » et surnommé « Loulou » (Wikipedia).

Image d'Épinal de l'attentat de Boulogne

patriote polonais, est désigné par les mentions de « votre souverain hôte » et « vos augustes personnes » au premier paragraphe.



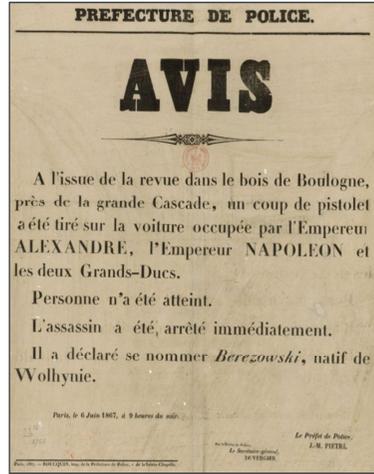
Alexandre II (1818-1881)

Alexandre II est en visite en France, car cette année-là la France accueille une section russe pour la première fois dans une Exposition universelle parisienne. Le Tsar est invité par Napoléon III à visiter l'Exposition universelle de Paris, avec également l'objectif de renouer une alliance entre les deux États. Mais l'attentat au bois de Boulogne va faire capoter les discussions de rapprochements.

Ceci malgré le fait que l'assassin ne fut pas chanceux avec son pistolet à deux coups. C'est le cheval qui reçoit la première balle. Le second canon de l'arme lui éclate dans la main, et il est sérieusement blessé à la main droite, il veut crier « vive la Pologne » mais un agent le réduit au silence : on évacue alors le blessé qui échappe de peu à un lynchage par la foule.

Un placard sera publié par la préfecture de police : « Personne

n'a été atteint. L'assassin a été arrêté immédiatement. ».



Dans leur lettre, les gabéricois l'accusent en ces termes : « ces hommes méchants qui n'aspirent qu'au mal, qui veulent tout détruire et qui ne désirent que la guerre civile ».g

Cette allusion à la guerre civile est sans doute une interprétation des conditions de l'insurrection en Pologne, alors dans l'empire de Russie, qu'Alexandre II a réussi à mater, et que le patriote polonais a voulu venger.

Berezowski échappe à la peine de mort, et est seulement condamné à un emprisonnement au bagne de Nouvelle-Calédonie, ceci grâce à une brillante plaidoirie de son avocat Emmanuel Arago. Cette clémence entraîne une aggravation des tensions entre la France et la Russie.

Berezowski fait l'objet d'une demande d'amnistie en 1906, mais son état d'aliénation ne permet pas sa libération, et il meurt en 1916 à l'hôpital du Marais de l'île Nou.

La toute première école publique des filles au bourg

Skol ar merc'hed

Echanges entre la Préfecture, l'Académie et le maire d'Ergué-Gabéric à propos des travaux de transformation de l'ancienne maison d'école en école publique des filles en 1886, suite à l'ouverture d'une école neuve réservée aux garçons.

Liasse de sept documents conservée aux Archives départementales du Finistère (2 O 788, anciennement 2 O 410). Et également une pièce des Archives diocésaines pour la livraison des lieux d'aisance en 1887.

Une école neuve des garçons

La première maison d'école ouverte à Ergué-Gabéric en 1855-56 est une « école spéciale aux garçons », et jusqu'en 1886 les jeunes filles sont exclues de toute scolarisation. Le 21 juillet 1867 une demande préfectorale d'étude d'une solution d'école mixte essuie un refus du conseil municipal : « Considérant qu'il n'y a pas de local pour recevoir les filles, et qu'en supposant un emplacement convenable trouvé, la commune, vu l'état de ses fonds ajourne pour le moment la création d'une école de filles ».

En 1882 une solution alternative est actée : « La commune d'Ergué-Gabéric, dite le Grand Ergué, n'a qu'une école de garçons. Après de

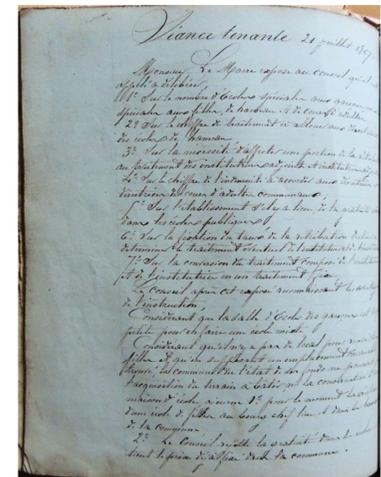
longues et vives instances, elle s'est décidée à créer une école de filles, ou plutôt à bâtir une maison d'école qui sera destinée aux garçons, et à conserver, après quelques appropriations, et modifications, le local actuel à une école publique de filles. ».

La nouvelle école est située à l'ouest du bourg chef-lieu, et l'ancienne dorénavant réservée aux filles à l'est. Trente ans après l'accueil des garçons, les filles ont donc accès à l'école communale dans cette petite école à classe unique et nécessitant travaux de réparation, et la désignation d'une institutrice.

La dépense nécessaire à la nouvelle école des garçons s'élève à 27.500 francs, alors que l'estimation initiale des réparations nécessaires à « l'appropriation » de l'ancienne classe par les filles est de 902 francs. Mais le maire « est d'avis qu'on ne fasse pour cette année que les dépenses strictement nécessaires », et réduit les frais à 350 francs. Les travaux, réalisés de gré à gré, sont exécutés juste avant la rentrée de 1886 par des « ouvriers menuisiers et couvreurs ».



Le bâtiment d'école aujourd'hui



Délibération du conseil municipal de juillet 1867